

Sainte-Rita pas démolie et peut-être rachetée par les chrétiens d'Orient ?

écrit par Christine Tasin | 12 octobre 2015



Nous avons soutenu [cette église](#) pour laquelle Hidalgo n'a pas levé le petit doigt, elle qui a épongé la dette du *Conseil Français du culte musulman* qui était d'un montant inférieur à celle de Sainte-Rita

<http://resistancerepublicaine.com/2015/hidalgo-offre-100-metres-carres-pour-100-euros-annuels-au-conseil-francais-du-culte-musulman/>

L'église occupée, elle ne peut être démolie...

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/10/11/01016-20151011ARTFIG00155-sainte-rita-la-mobilisation-citoyenne-prend-de-l-ampleur.php>

Et à présent une offre de rachat ?

Eglise rue François Bonvin : une église des Chrétiens d'Orient intéressée

Des élus (LR) du 15^e ont monté la garde du 5 au 9 octobre 2015
devant l'église Sainte Rita, 27 rue François Bonvin.

Philippe Goujon est en discussion avec une église des Chrétiens d'Orient
qui souhaite racheter l'église aujourd'hui sans culte, murée depuis le
départ de l'ancien locataire l'Archevêque gallican, avec les statues
religieuses de Sainte Rita dans le 11^e arrondissement de Paris.



Les élus (Les Républicains) empêchent l'entreprise de démolition d'intervenir du 5 au 9 octobre 2015 © VD -PT.
Le récit du député-maire du 15^e arrondissement Philippe Goujon, interviewé devant l'église Sainte Rita : il
confirme que l'affectation de l'église à des Chrétiens d'Orient est une perspective à ne pas écarter pour
maintenir dans le 15^e une église construite en 1900, « **un marqueur du quartier et de la rue François Bonvin** »
:

« Nous sommes en discussion avec une Église des Chrétiens d'Orient qui souhaite acquérir l'église ».
La journée du mardi 6 octobre 2015 ayant été agitée, la police a dû intervenir. Un dépôt de plainte devait
également être enregistré. *A suivre sur Paris Tribune.*



Philippe Goujon devant l'église sans culte, ancienne église Sainte Rita aujourd'hui murée © VD, PT.

 [20151006 Philippe Goujon devant l'Eglise Sainte Rita.wav](#) (22.86 Mo)

« Nous sommes ici sur le site de l'église Sainte Rita qui est menacée de démolition au profit d'un promoteur
qui souhaite y construire à la place des dizaines de logements privés et quelques logements sociaux et des
parking. Nous nous opposons à la destruction de cette église qui fait partie du patrimoine culturel,
architectural, urbanistique du 15^{ème} et notamment dans cette rue François Bonvin. C'est une église qui était en
activité d'ailleurs. Et ça n'a pas empêché ce promoteur de la racheter et avec un permis de démolir un permis
de construire signé par la mairie de Paris par Monsieur Delanoë et Madame Hidalgo, malgré l'avis défavorable
que j'ai donné en tant que maire de l'arrondissement. Nous occupons le terrain depuis hier (lundi 5 octobre
2015, ndlr) avec un certain nombre d'élus et d'habitants du 15^{ème} puisque plus d'un millier d'entre eux ont
signé une pétition pour défendre l'église et nous avons obtenu que la police oblige l'entreprise qui est
arrivée ce matin pour la destruction à repartir puisqu'elle ne respecte pas les règles de l'urbanisme et les
règles de chantiers, notamment au niveau de la sécurité routière et de la circulation des piétons. Donc
l'entreprise, après avoir installé en toute infraction d'ailleurs, puisqu'elle a commencé avant l'heure prévue
de 7 heures du matin qui est l'heure réglementaire à Paris, a installé ses emprises de chantier, a dû toutes
les démonter et repartir sur instruction de la police.

Une de mes adjointes a été bousculée par le chef de chantier et qu'il l'a forcé à reculer, alors qu'en plus
elle vient d'accoucher, elle a dû rentrer chez elle traumatisée. Moi même j'ai été menacé par un ouvrier qui
manipulait un marteau. Face à ces agissements d'entreprise peu scrupuleuse de démolition, eh bien, nous allons...
je vais porter plainte contre l'entreprise, contre ces représentants. Nous allons continuer à occuper les lieux
avec les élus du 15^{ème} toute la semaine au moins. La police d'ailleurs sera présente sur les lieux toute la
journée, vu qu'il y a eu des troubles graves à l'ordre public.

Nous sommes en discussion avec une Église des Chrétiens d'Orient qui souhaite acquérir l'église. Nous pensons
aussi que le permis de construire est périmé puisqu'il date de plus de 3 ans, il y a donc des recours
juridictionnels devant les tribunaux. Et nous pensons aussi que l'entreprise de démolition ne respecte pas les
règles de désamiantage puisque l'église est amiantée et qu'elle a été construite au début du 20^{ème} siècle ».

Philippe Goujon, député-maire du 15^e arrondissement, le 6 octobre 2015.

http://www.paristribune.info/Eglise-rue-Francois-Bonvin-une-eglise-des-Chretiens-d-Orient-interessee_a8661.html